

- les banques, les entreprises d'assurances et de réassurance, les courtiers et les bureaux de règlement ;
- les autorités et organismes publics (police, justice, sécurité sociale,...) ;
- les autorités de contrôle et l'Ombudsman des assurances.

Notre charte Privacy vous fournira des informations plus détaillées sur les destinataires en question.

Ethias ne conserve vos données personnelles que pour la durée nécessaire au traitement pour lesquelles elles ont été collectées. Cela implique que les données traitées sont conservées pendant toute la durée du ou de vos contrat(s) d'assurance, du ou des sinistres(s), la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicable. La durée de conservation varie en fonction du type de données et de réglementations.

Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et en obtenir la rectification au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité, adressée à :

Ethias
Data Protection Officer
Rue des Croisiers, 24
4000 Liège
DPO@ethias.be

Vous pouvez vous opposer gratuitement et à tout moment à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale et/ou de marketing direct.

En outre, dans certains cas bien précis, la réglementation GDPR vous permet, de demander la limitation du traitement, d'obtenir une copie de vos données (droit de portabilité) et d'en demander l'effacement. Ce droit à l'effacement n'est toutefois pas absolu. Pour plus de détails quant à l'exercice de vos droits, nous vous renvoyons à la Charte Privacy disponible sur le site www.Ethias.be. Enfin, toute réclamation peut être adressée à :

Autorité de Protection des Données
Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
Tél : +32 2 274 48 00
Mail : commission@privacycommission.be

AssurCard



Votre accès direct au système de tiers payant

AssurCard est une carte électronique nominative qui vous permet, dans la grande majorité des cas, de bénéficier du système de tiers payant.

Vos avantages lors de l'octroi du système de tiers payant

- Vous n'avez plus d'acompte à déboursier quand vous entrez à l'hôpital.
- Vous ne devez plus régler la facture à la sortie et attendre qu'Ethias vous rembourse. C'est Ethias qui paie la facture directement à l'hôpital.
- Vous ne devez plus déclarer votre hospitalisation par écrit à Ethias. Elle est enregistrée automatiquement.

Pensez-y !

- Chaque AssurCard est strictement personnelle. Utilisez uniquement la carte de la personne hospitalisée.
- Vous n'avez pas besoin d'un code secret pour l'utiliser, conservez-la donc dans un endroit sûr !

Conservez soigneusement ce "mode d'emploi" et les cartes AssurCard

DES DIFFICULTÉS, DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à contacter l'un de nos conseillers au **04 220 33 01**.

ETHIAS DANS LE DOMAINE DES SOINS DE SANTÉ

Ethias est un acteur important dans le domaine de l'assurance soins de santé. Elle investit en permanence dans la qualité de ses services et de ses produits. AssurCard le prouve !

Ethias et AssurCard vous facilitent la vie en cas d'hospitalisation



05/2018 - Editeur responsable : Vincent Pécasse, Rue des Croisiers 24 - 4000 Liège

Ethias SA
Rue des Croisiers 24 - 4000 Liège
www.ethias.be - info@ethias.be
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0196
RPM Liège TVA BE 0404.484.654
Document publicitaire. Ne constitue pas un engagement contractuel.

ethias
Les efficacassureurs

ethias
Les efficacassureurs



Comment utiliser AssurCard ?

● Votre AssurCard n'est pas une preuve d'assurance au moment de votre hospitalisation

Le fait que le système de tiers-payant soit octroyé sur la base des informations que vous nous communiquez ne signifie pas nécessairement que votre hospitalisation est couverte par le contrat d'assurance. Les clauses de celui-ci restent entièrement d'application. Si le système de tiers-payant a été accordé **alors que le contrat ne peut sortir ses effets**, Ethias récupère l'indu auprès de l'assuré.

● Il se peut que certains frais réglés à l'hôpital ne soient pas couverts par le contrat

Même avec le système de tiers-payant, il est possible que certains frais ne soient pas couverts par le contrat (franchise, frais de téléphone, location de télévision,...). Ceux-ci seront, si possible, récupérés sur le montant de vos frais ambulatoires contractuellement dus. L'assuré s'engage à rembourser Ethias sur simple demande écrite. **En cas de défaut de remboursement, Ethias pourra suspendre voire supprimer l'accès au système de tiers payant.**

● Vous devez régler vous-même la facture en cas de non application du tiers-payant

Si le système de tiers-payant ne s'applique pas, il vous incombe de payer directement à l'hôpital le montant de l'acompte et de la facture. S'il s'avère, après examen de votre dossier, que l'hospitalisation est couverte par votre contrat, Ethias vous remboursera ultérieurement.



A l'hôpital

- 1 Avant de vous présenter au guichet d'admission de l'hôpital, rendez-vous au **terminal AssurCard** pour déclarer votre hospitalisation. Vous trouverez ce terminal à proximité des guichets d'admission des hôpitaux ayant adhéré au système AssurCard. Une liste des hôpitaux concernés peut être consultée sur le site d'Ethias (www.ethias.be/assurcard/fr).
- 2 Scannez votre carte au terminal. Le système vérifie vos données personnelles. Si vous n'êtes pas ou plus assuré(e), un message vous en informe.
- 3 Dans tous les autres cas, vous êtes invité(e) à répondre à quelques questions simples qui s'affichent à l'écran
- 4 Au terme du questionnaire, un message vous informe si vous pouvez ou non bénéficier du système de tiers payant. Dans la plupart des cas, un certificat médical vous est fourni par l'imprimante du terminal afin que vous puissiez faire compléter les données médicales par votre médecin.
- 5 Rendez-vous au guichet d'admission de l'hôpital et **présentez votre AssurCard**.



A votre domicile, via internet

- 1 Surfez sur **www.ethioshospib.be**
- 2 Sélectionnez la langue de votre choix .
- 3 Indiquez votre nom et votre prénom ainsi que le numéro de votre carte "Assurcard".
- 4 Le système vérifie vos données personnelles. Si vous n'êtes pas ou plus assuré(e), un message vous en informe.
- 5 Dans tous les autres cas, vous êtes invité(e) à répondre à quelques questions. Cette procédure est simple et conviviale.
- 6 Au terme du questionnaire, un message vous indique si vous pouvez ou non bénéficier du système de tiers-payant. Dans certains cas, vous serez invité(e) à imprimer un document ou à en solliciter l'envoi par pli postal. Dans la plupart des cas, un formulaire "certificat médical" à nous renvoyer dûment complété par votre médecin sera également mis à votre disposition.
- 7 N'oubliez pas de présenter votre carte "Assurcard" au guichet des admissions lors de votre entrée en clinique.

Protection des données personnelles

Soucieuse d'appliquer la nouvelle réglementation GDPR protégeant vos données personnelles, Ethias s'engage pleinement à respecter vos droits en la matière.

Ainsi, Ethias, en sa qualité de responsable du traitement de vos données personnelles, les rassemble pour les finalités suivantes : gestion des fichiers de la clientèle, évaluation des risques, gestion des contrats et des sinistres, opérations de promotion et de fidélisation, enquêtes de satisfaction, prospection et profilage, élaboration de statistiques et d'études actuarielles, exercice des recours, gestion des réclamations et des contentieux, exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur et lutte contre la fraude.

Ethias traite vos données sur les bases juridiques suivantes :

- afin de respecter toutes les obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles elle est soumise ;
 - dans le cadre de l'exécution de vos contrats ou pour prendre des mesures précontractuelles à votre demande ;
 - pour des raisons qui relèvent de son intérêt légitime, au premier rang desquelles figurent :
 - la lutte contre la fraude,
 - la connaissance de ses clients et de ses prospects, en vue de les informer de ses activités, produits et services,
 - la bonne exécution des contrats souscrits par ses assurés,
 - la sauvegarde de ses intérêts propres et de ceux de ses assurés,
- dans tous ces cas, Ethias veille alors à préserver un juste équilibre entre ces intérêts légitimes et le respect de votre vie privée ;
- le cas échéant, lorsqu'elle a obtenu votre consentement.

Ces données peuvent être, si nécessaire, communiquées aux catégories de destinataires suivantes :

- vos conseillers (avocats, experts, médecins-conseils,...) ;
- les collaborateurs et conseillers d'Ethias ;
- les autres entités du groupe, leurs collaborateurs et conseillers ;
- les sous-traitants de quelque nature que ce soit (informatiques et autres), et partenaires commerciaux d'Ethias ;
- tous les prestataires intervenant dans le cadre de l'exécution des contrats et du règlement des sinistres ;